

**Réservé à
l'administration :**

Date de la demande :

.....

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE EXCEPTIONNELLE TEMPORAIRE DE DÉBITS DE BOISSONS DU 3^{ème} GROUPE

Demandeur

Association : Siège Social :

Nom: Prénom: Qualité :

Adresse:

Mail: Téléphone:

Sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire du 3^{ème} groupe :

Lieu d'implantation de la buvette :

A l'occasion de (objet de la manifestation) :
.....

Du à heures

Au à heures

Fait le : à :

Signature :

Conformément à la loi, les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les groupes 1 et 3 tels que le définit l'article L. 3321-1 du Code de la santé publique, à savoir:

- **boissons du 1^{er} groupe** : les boissons sans alcool ou les jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré d'alcool ;

- **boissons du 3^{ème} groupe** : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.